



Commissariat
aux langues
officielles

Office of the
Commissioner of
Official Languages

Recherche sur l'opinion publique

Rapport méthodologique

Septembre 2024

Recherche sur l'opinion publique – rapport méthodologique

Rapport final

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'une recherche quantitative menée par le Commissariat aux langues officielles du Canada et Prairie Research Associates (PRA). PRA a fourni les données tandis que le Commissariat aux langues officielles a entrepris l'analyse et la production de ce rapport.

Nom du fournisseur : PRA inc.

Numéro de contrat : 6046249

Valeur totale du contrat : 39 900,00 \$ (TVH incluse)

Valeur du contrat pour cette recherche : 19 950,00 \$ (TVH incluse)

Date d'attribution des services : 8 février 2024

This publication is also available in English under the title *Public Opinion Research Methodology Report*.

Permission de reproduire

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Il faut avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Commissariat aux langues officielles. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à l'adresse : information.information@clo-ocol.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Services publics et Approvisionnement Canada, 2024

Table des matières

Survol.....	4
Approche méthodologique.....	4
Observations.....	5
Marge d'erreur.....	7
Taux de réponse.....	8
Annexe A – Questionnaire (français).....	9

Survol

Le Commissariat aux langues officielles (le Commissariat) a confié à la société Prairie Research Associates (PRA) le mandat de sonder l'opinion publique pour obtenir un portrait précis :

- du niveau de connaissance sur le mandat et les activités du Commissariat dans la population canadienne;
- de l'opinion publique sur certaines nouvelles questions qui touchent les langues officielles.

Approche méthodologique

Voici les étapes suivies pour réaliser le sondage.

- **Examen et mise à l'essai du sondage.** Le Commissariat a fourni à PRA une version préliminaire du questionnaire en anglais pour le sondage. PRA a analysé le sondage et a formulé des suggestions pour améliorer les tournures et la fluidité, en plus d'ajouter des questions pour aligner plus étroitement le sondage sur la portée et les objectifs du projet. Le Commissariat a approuvé les questions et a fait traduire le questionnaire en français. PRA a ensuite fait un essai préliminaire du sondage par téléphone (chiffres aléatoires) en anglais et en français le 29 février 2024 auprès de 11 répondants. En consultation avec le Commissariat, PRA a apporté de légères modifications au questionnaire à la lumière des résultats de l'essai préliminaire afin d'améliorer la fluidité du sondage et la compréhension des questions chez les participants. Le questionnaire final est présenté à l'annexe A.
- **Sondage.** PRA a mené le sondage dans l'ensemble du Canada par enquête téléphonique à composition aléatoire, ce qui a permis d'obtenir un échantillon représentatif par région, âge et genre, pour un total de 900 répondants.
- **Pondération.** Tous les résultats du sondage ont fait l'objet d'une pondération selon le genre, l'âge et la province ou le territoire à partir des données du recensement de 2021 de Statistique Canada.

La pondération de la première langue officielle apprise par les répondants (Q5) a été envisagée pour ce sondage. Toutefois, elle a été jugée inutile puisque que les données pondérées en fonction des autres facteurs (genre, âge, province/territoire) concordent avec les résultats globaux sur les données nationales tirées du recensement pour les populations anglophones et francophones selon la première langue officielle parlée.

- **Analyse.** Il faut faire preuve de prudence en analysant les résultats en fonction de la langue du sondage. Il n'est pas anormal qu'un petit nombre de répondants répondent à un sondage dans leur deuxième langue officielle, mais le nombre de réponses en français était particulièrement faible dans ce cas ($n = 77$) par rapport à l'échantillon total ($n = 900$) et au nombre total de répondants ayant indiqué le français comme première langue officielle apprise ($n = 155$). Par conséquent, dans le présent rapport, l'analyse a été faite d'après la première langue officielle apprise (Q5) au lieu de la langue du sondage.

Le tableau 1 résume la méthodologie utilisée pour réaliser le sondage.

Tableau 1 : Résumé de la méthodologie

Essai préliminaire (téléphone)	29 février 2024
Période du sondage	4 au 30 mars 2024
Nombre de répondants	900
Durée moyenne du sondage (en minutes et en secondes)	12:42
Marge d'erreur (intervalle de confiance [IC] à 95 %)	± 3,3 %
Taux de réponse	5 %
Type de sondage	Aléatoire (probabilité)

Le Commissariat a reçu sous pli séparé un ensemble détaillé de « tableaux croisés » qui présentent les résultats de toutes les questions en fonction de segments de la population définis par région et caractéristique démographique. Les résultats précis indiqués dans l'analyse qui suit sont tirés de ces tableaux.

Observations

À moins d'indication contraire, les observations qui suivent sont basées sur l'échantillon total (n = 900) ou la première langue officielle apprise (Q5 : anglais ou à des fins pratiques « anglophones » n = 741; français ou à des fins pratiques « francophones » n = 155) et les pourcentages mentionnés correspondent aux résultats pondérés.

Connaissances des droits linguistiques (Q6) et de l'instance à contacter (Q7)

La plupart des répondants s'entendent pour dire qu'ils sont généralement au courant de leurs droits linguistiques (87 % des anglophones; 85 % des francophones).

Parmi les répondants qui sont au courant de leurs droits linguistiques, les francophones conviennent dans une plus large mesure que les anglophones (62 % comparativement à 42 %) qu'ils savent à qui s'adresser si leurs droits au titre de la *Loi sur les langues officielles* ne sont pas respectés.

Les résultats semblent moins favorables chez les populations de langue officielle en situation minoritaire, surtout lorsqu'il s'agit de savoir à qui s'adresser pour faire valoir leurs droits. Ce résultat est potentiellement important parce que les droits linguistiques des membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) sont potentiellement plus menacés en raison de leur statut de minorité.

Ce résultat a été obtenu en isolant les populations par région (Québec comparativement au reste du Canada) et en analysant les résultats en fonction de la première langue officielle apprise (Q5). L'analyse selon la question 5 plutôt que selon la langue du sondage est particulièrement nécessaire pour les francophones hors Québec parce que la quasi-totalité d'entre eux a répondu au sondage en anglais. Le nombre de répondants membres de CLOSM est

certes faible (n = 100 : 50 anglophones au Québec, 50 francophones hors Québec); c'est pourquoi il faut interpréter les résultats avec une certaine prudence.

Parmi les répondants francophones de l'extérieur du Québec (n = 50) :

- 7 % ont répondu au sondage en français (93 % en anglais);
- 75 % conviennent qu'ils connaissent leurs droits linguistiques de façon générale au titre de la *Loi sur les langues officielles*; parmi ces personnes, 48 % conviennent qu'ils savent qui contacter s'ils estiment que leurs droits linguistiques ne sont pas respectés.

Parmi les répondants anglophones du Québec (n = 50) :

- 100 % ont répondu au sondage en anglais (0 % en français);
- 83 % conviennent qu'ils connaissent leurs droits linguistiques de façon générale au titre de la *Loi sur les langues officielles*; parmi ces personnes, 30 % conviennent qu'ils savent qui contacter s'ils estiment que leurs droits linguistiques ne sont pas respectés.

Selon cette analyse, les membres des CLOSM pourraient être moins au courant de leurs droits linguistiques que les membres des communautés de langue officielle en situation majoritaire, et moins de la moitié de ces répondants semblent savoir à qui s'adresser si leurs droits linguistiques ne sont pas respectés. De plus, si l'on se fie à la langue du sondage, les membres des CLOSM francophones semblent beaucoup moins susceptibles d'exercer (ou d'être en mesure d'exercer) leurs droits en matière de langues officielles fédérales (étant donné que seulement 7 % des répondants ont répondu au sondage en français).

Importance des langues officielles (Q8 et Q9)

Un pourcentage élevé de répondants au sondage ont convenu qu'il était important pour eux de soutenir l'utilisation des deux langues officielles au Canada (78 % des anglophones et 96 % des francophones). Les pourcentages étaient similaires chez les répondants (77 % des anglophones et 88 % des francophones) en ce qui concerne l'importance pour les Canadiens de soutenir l'utilisation des deux langues officielles au Canada.

Langues officielles et dirigeants (Q10)

Il y a 72 % des anglophones et 93 % des francophones qui ont convenu que les hauts fonctionnaires, comme les commissaires, les ombudsmans et les dirigeants d'organismes, doivent être capables de communiquer efficacement en anglais et en français.

Langues officielles et possibilités d'apprentissage (Q11)

Parmi les anglophones, 73 % ont convenu qu'ils ont eu l'occasion d'apprendre le français (bien que les répondants n'aient pas été interrogés sur l'étendue de cette occasion). Parmi les francophones, 86 % ont convenu qu'ils ont eu l'occasion d'apprendre l'anglais.

La différence est encore plus marquée lorsqu'on compare le pourcentage de répondants qui ont répondu « tout à fait d'accord » à l'affirmation d'avoir eu l'occasion d'apprendre leur deuxième langue officielle : 48 % des anglophones par comparaison à 72 % des francophones.

Aisance à interagir dans la seconde langue officielle (Q12)

Parmi les répondants qui ont dit avoir eu l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle, les francophones ont indiqué dans une bien plus grande proportion se sentir à l'aise d'interagir dans l'autre langue officielle (86 % des francophones ont indiqué qu'ils étaient « très à l'aise » ou « plutôt à l'aise » par comparaison à 37 % des anglophones).

Ici encore, la différence est plus marquée lorsqu'on compare le pourcentage de répondants ayant choisi « très à l'aise » : 60 % des francophones par comparaison à 11 % des anglophones.

Marge d'erreur

Le tableau 2 affiche la marge d'erreur par groupe démographique inclus dans le sondage.

Tableau 2 : Marge d'erreur

Groupe	-Taille de n	Marge d'erreur (d'après un IC à 95 %)
Région		
Atlantique	100	± 9,8 %
Québec	156	± 7,8 %
Ontario	259	± 6,1 %
Manitoba et Saskatchewan	112	± 9,3 %
Alberta	127	± 8,7 %
Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest	146	± 8,1 %
Âge		
18 à 34	129	± 8,6 %
35 à 54	294	± 5,7 %
55 et plus	473	± 4,5 %
Genre		
Homme	416	± 4,8 %
Femme	479	± 4,5 %
Revenu annuel du ménage		
Moins de 30 000 \$	56	± 13,1 %
30 000 \$ à 59 999 \$	124	± 8,8 %
60 000 \$ à 99 999 \$	184	± 7,2 %
100 000 \$ à 149 999 \$	107	± 9,5 %
150 000 \$ ou plus	103	± 9,7 %
Première langue apprise		
Anglais	741	± 3,6 %
Français	155	± 7,9 %

Taux de réponse

Le tableau 3 présente le relevé des appels réalisés dans le cadre du sondage.

Tableau 3 : Résultats des appels

Résultat	N	%
A Nombre total de numéros composés	67 830	
1. Hors service	22 495	
2. Télécopieur	200	
3. Entreprise	372	
Numéros restants	44 763	
B Numéros admissibles	44 763	
4. Ligne occupée	1 435	
5. Boîtes vocales ou répondeur	23 072	
6. Aucune réponse	11 764	
7/8. Barrière linguistique, maladie ou incapacité	402	
9. Répondant sélectionné ou admissible non disponible	78	
Numéros restants	8 012	
C Personnes interrogées	8 012	
10. Refus du ménage	744	
11. Refus du répondant	4 791	
12. Sondage interrompu avec un répondant admissible	96	
Numéros restants	2 381	
D Répondant coopératif	2 381	
13. Répondant disqualifié	1 481	
14. Sondage terminé	900	
Taux de refus = (10+11+12)/C	5 631/8 012	70 %
Taux de réponse = D/B	2 381/44 763	5 %

Annexe A – Questionnaire (français)

Bonjour, je vous appelle de la part de Prairie Research Associates, une société de recherche nationale. Nous menons une courte enquête de trois minutes sur l'utilisation des langues au Canada. Cette enquête a été enregistrée auprès du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC). Auriez-vous quelques minutes pour répondre à cette enquête avec moi?

Oui

Non **[FIN]**

Aimeriez-vous mieux répondre au sondage en anglais ou en français?

English

Français

Section 1 : Dépistage et données démographiques initiales

Tout d'abord, quelques questions pour s'assurer que nous nous adressons à un éventail diversifié de la population canadienne.

1. Pour confirmer, dans quelle province ou quel territoire vivez-vous?

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Île-du-Prince-Édouard
- Québec
- Saskatchewan
- Yukon
- Préfère ne pas répondre

2. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

- 18 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus
- Préfère ne pas répondre

3. À quel genre vous identifiez-vous?
 - Homme
 - Femme
 - Autre identité de genre
 - Préfère ne pas répondre

4. Parmi les groupes suivants, lequel représente le mieux le revenu annuel total de votre ménage?
 - Moins de 30 000 \$
 - De 30 000 à moins de 60 000 \$
 - De 60 000 à moins de 100 000 \$
 - De 100 000 à moins de 150 000 \$
 - 150 000 \$ ou plus
 - Préfère ne pas répondre

5. Quelle langue officielle canadienne avez-vous appris à parler en premier?
 - Anglais
 - Français
 - Préfère ne pas répondre

Section 2 : Attitudes

Je vais vous lire une série d'affirmations. Pour chacune d'entre elles, veuillez me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord.

6. De façon générale, je connais mes droits linguistiques au Canada.
 - a. Tout à fait d'accord
 - b. Plutôt d'accord
 - c. Plutôt en désaccord
 - d. Pas du tout d'accord
 - e. Incertain/préfère ne pas répondre

7. Je sais qui contacter si j'estime que mes droits linguistiques en vertu de la *Loi sur les langues officielles* ne sont pas respectés.
 - a. Tout à fait d'accord
 - b. Plutôt d'accord
 - c. Plutôt en désaccord
 - d. Pas du tout d'accord
 - e. Incertain/préfère ne pas répondre

8. Il est important pour moi de soutenir l'utilisation des deux langues officielles au Canada.
 - a. Tout à fait d'accord
 - b. Plutôt d'accord
 - c. Plutôt en désaccord
 - d. Pas du tout d'accord
 - e. Incertain/préfère ne pas répondre

9. Il est important pour la population canadienne de soutenir l'utilisation des deux langues officielles au Canada.
- Tout à fait d'accord
 - Plutôt d'accord
 - Plutôt en désaccord
 - Pas du tout d'accord
 - Incertain/préfère ne pas répondre
10. Les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, comme les commissaires, les ombudsmans ou les dirigeants d'organismes, doivent être capables de communiquer efficacement en anglais et en français.
- Tout à fait d'accord
 - Plutôt d'accord
 - Plutôt en désaccord
 - Pas du tout d'accord
 - Incertain/préfère ne pas répondre
11. J'ai eu l'occasion d'apprendre **[l'anglais/le français]**. **[RAPPELER EN FONCTION DE LA RÉPONSE À LA Q5. PASSEZ À LA QUESTION SUIVANTE S'IL N'Y A PAS DE RÉPONSE À LA Q5]**.
- Tout à fait d'accord
 - Plutôt d'accord
 - Plutôt en désaccord
 - Pas du tout d'accord
 - Incertain/préfère ne pas répondre
12. [Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise de communiquer en **[ANGLAIS-FRANÇAIS]** ?] Êtes-vous...
- Très à l'aise
 - Plutôt à l'aise
 - Peu à l'aise
 - Très mal à l'aise
 - Incertain/préfère ne pas répondre